

courts extraits de ses recommandations. A la page 307 du rapport on dit:

Comme les fluorides contenus dans les émanations de l'usine ERCO à Port Maitland ont été nuisibles aux animaux, aux plantes et à divers matériaux, il est essentiel que l'ERCO installe le matériel nécessaire et modifie ses opérations afin de réduire les émanations de poussière des lagunes et celles des abris de séchage à des niveaux acceptables lorsque l'usine fonctionne à plein rendement. Le versement d'un dédommagement même important ne saurait remplacer un contrôle satisfaisant de la gestion; les indemnités de dédommagement ne devraient constituer qu'une politique d'urgence.

Je devrais signaler que les indemnités versées en 1965, 1966 et 1967 pour le bétail, les grandes cultures et l'horticulture dans cette région se sont élevées à \$271,000.

On a recommandé en outre que:

La Sherbrooke Metallurgical Company soit vraiment mise au courant de la pollution dont elle est responsable et qu'elle étudie l'éventualité de doubler la hauteur de ses cheminées.

Voici la troisième recommandation:

Le gouvernement devrait établir des normes utiles pour indiquer les tolérances relatives aux concentrations des diverses matières polluantes dans l'air, et leurs effets sur la santé humaine, le bétail et les plantes. Les normes devraient tenir compte des différences existant entre les régions rurales, semi-urbaines et urbaines.

Une autre recommandation se lit ainsi:

En raison du nombre élevé de microbes pathogènes trouvés dans plusieurs citernes de la région, l'utilisation de cette eau comme boisson devrait être interdite. Si cette eau doit servir de boisson, les résidents devraient être informés qu'ils doivent nettoyer régulièrement leurs citernes et utiliser la quantité appropriée de chlore.

Voilà quelques-unes des recommandations contenues dans le rapport relatif au problème spécifique de la pollution à Dunnville.

Mais les recommandations les plus fondamentales soumises au gouvernement figurent à la page 311 du rapport où l'on peut lire:

Cette étude spéciale a trait à bien des aspects—dont les principaux sont les effets des matières polluantes sur:

a) les êtres humains: c'est un aspect fort inquiétant. Il révèle un problème de santé latent et préoccupe tout spécialement les médecins et les dentistes, les spécialistes qui exercent ces professions, et le ministère de la Santé.

Et aussi sur:

b) les récoltes de céréales, de fourrage, de légumes et de fruits: Les dommages actuels et éventuels causés à ces récoltes par les matières polluantes posent de très graves problèmes dans les domaines économiques et agricoles.

On a aussi étudié une recommandation au sujet des:

Bovins, moutons, porcs, volailles et abeilles: L'élevage du bétail dans une région polluée était un sujet de préoccupation tant sur le plan général que particulier.

Voici ce qu'on dit au sujet de l'eau potable:

Eau potable: Que l'eau potable provienne de puits profonds ou peu profonds, de citernes ou de cours d'eau, c'est un facteur important en pratique ...

On termine sur ces mots:

La pollution est un mal aux racines profondes. Le contrôle de la pollution est encore dans son enfance. Nous conseillons au gouvernement d'accorder davantage le bénéfice de l'urgence à l'élaboration de politiques «anti-pollution» et à la mise sur pied de l'organisme chargée de les appliquer.

Monsieur l'Orateur, je signale ce point à la Chambre parce que mon expérience, à titre de membre du comité permanent des ressources nationales, et les témoignages que ce comité a entendus récemment lorsqu'il étudiait les crédits, m'ont indiqué que le gouvernement du Canada se montre peu inquiet du problème et est peu disposé à aller de l'avant pour en favoriser la solution.

[Français]

M. Rosaire Gendron (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je crois que tous les députés partagent la préoccupation dont vient de faire preuve l'honorable député de Broadview. Cela révèle chez lui un bon naturel et un souci du bien-être de l'humanité qui doivent vraiment préoccuper les autorités gouvernementales.

Mais il faut tout de même se rappeler que nous ne vivons pas dans un pays unitaire, mais dans un pays où le partage des «juridictions» se fait au niveau des municipalités, des provinces et du gouvernement central, que les municipalités sont les créatures de la province. Ainsi, le problème de pollution particulier à cette municipalité relève de la «juridiction» provinciale.

Cependant, je ne veux pas dire par là que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) et celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Green) doivent ignorer ce grave problème, puisque l'air, tout comme l'eau, traverse les frontières provinciales sans passeport et, par le fait même, constitue une préoccupation nationale. Le gouvernement essaie actuellement, grâce à la recherche, d'établir des critères, de convaincre et de négocier avec l'ensemble des provinces, en vue d'établir une politique uniforme à travers tout le pays relativement au grave problème de la pollution de l'air et de l'eau.

J'ose espérer que nous pourrions bientôt conclure des ententes avec les provinces et établir, par le fait même, une législation qui fera disparaître les graves dangers manifestés, particulièrement dans la municipalité de Dunnville.